

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1588

27 juin 2008

SOMMAIRE

Apax Capricorn 1 S.à r.l.	76198	Johnson Finances Ltd	76180
Arcapita Industrial Management S.à r.l.	76216	Karani & Associated S.A.	76183
Bianchi Vending International S.A.	76186	Kerstin S.à r.l.	76189
Bluestone Holdings S.A.	76179	LaSalle UK Ventures Property 10	76192
Caesar Raseac S.à r.l.	76187	Live in Clothes S.à.r.l.	76188
Chalktech s.à.r.l.	76190	MCT Berlin Residential S.C.A.	76183
CL Sport Consulting S.A.	76224	Media Backbone S.A.	76202
Dahlia B SICAR S.C.A.	76201	Michus Holding S.à r.l.	76186
Dorint Holding S.A.	76190	MinFin S.A.	76180
Eastwood S.A.H.	76188	MKS Investments Italia S.à r.l.	76191
Easy Hole Invest S.A.	76224	Montmartre Holding S.A.	76187
Europa Eagle S.à r.l.	76179	Morgan Stanley Leitrim S.à r.l.	76182
Fashion Style S.à r.l.	76189	N.V. Carbo Holding	76181
Flowing Content	76184	Oskar Rakso S.à r.l.	76178
Flowing Content	76186	Polonia Property	76188
Grund Investment S.A.	76182	Repco 25 S.A.	76178
HCEPP II Luxembourg Finance II S.à r.l.	76185	RivCore Amstel 1 S.à r.l.	76185
HCEPP II Luxembourg Finance S.à r.l. ...	76184	Seeker Rekees S.à r.l.	76178
HCEPP II Luxembourg Master II S.à r.l.	76184	Snowstorm S.à r.l.	76187
HCEPP II Luxembourg Master S.à r.l.	76185	Symmetry Arena S.à r.l.	76183
Immobiliaria Santa Cruz S.A.	76181	System Solutions Group SA	76189
Italian Real Estate Capital S.à r.l.	76191	Thamaniah S.A.	76190
		The Sailor's Fund	76215

Repco 25 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 114.188.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la société en date du 27 octobre 2006

Madame Samia RABIA, administrateur A de la Société, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a été nommée en qualité de Président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018612/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Seeker Rekees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 354.750,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.802.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} juin 2008

L'associé unique a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Fredrik Arneborn. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel, M. Karl Heinz Horrer, M. Erlend Smith, M. Brian McMahon and M. Michael Newton.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073676/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Oskar Rakso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.023.025,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.263.

Extrait des résolutions prises par les associés unique en date du 1^{er} juin 2008

Les associés ont accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Fredrik Arneborn et a nommé en remplacement M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Karl Heinz Horrer, M. Andreas Demmel, M. Brian McMahon, M. Erlend Smith and M. Michael Newton.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073683/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Europa Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 617.525,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.527.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
des associés de la société en date du 15 mai 2008*

L'assemblée générale des associés a décidé le rachat de 95% du capital social de la Société pour un prix total de EUR 6,189,258.01 et a conclu quatre contrats d'achat de parts sociales entre la Société et les compagnies suivantes:

- 1) 21.781 parts sociales de classe A, représentant l'intégralité des parts sociales souscrites par EUROPA REAL ESTATE II Sàrl,
- 2) 1.066 parts sociales de classe A, représentant l'intégralité des parts sociales souscrites par EUROPA REAL ESTATE II US Sàrl,
- 3) 1 parts sociale de classe A, représentant l'unique part sociale souscrite par EUROPA CAPITAL Sàrl,
- 4) 618 parts sociale de classe C, représentant l'intégralité des parts sociales souscrites par STOKESAY LIMITED.

Il en résulte que les parts sociales de la Société sont à présent réparties comme suit:

EUROPA EAGLE Sàrl détient:

- 22.848 parts sociales de classe A
- 618 parts sociales de classe C

BALMAIN EAGLE INVEST Sàrl détient:

- 1.235 parts sociales de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073365/280/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01390. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Bluestone Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 59.109.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 27 mai 2008

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Laurence MOSTADE, employée privée, née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Isabelle SCHUL, employée privée, née le 30 janvier 1968 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et de Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, né le 11 mai 1971 à Hautmont (France), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

BLUESTONE HOLDINGS S.A.

S. BOUREKBA / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008073673/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

MinFin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 37.390.

Lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 24 avril 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Dominique Raymond Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Xavier François Yvon Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Gérard Marie Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Patrick André, avec adresse au 14, rue César Franck, 75015 Paris, France.
- Christophe Thomas Fraser, avec adresse au 28, Country Club Lane, CT 06612 Easton, Etats-Unis.
- Jacqueline De Rohan-Chabot, avec adresse au 9, rue Sébastien Bottin, 75007 Paris, France.
- Marc Paquot, avec adresse au 21, rue Clément Delpierre, 1310 la Hulpe, Belgique.
- Johannes De Gier, avec adresse à Ham Manor, Ham, Nr. Marlborough, SN8 3RB Wiltshire, Royaume-Uni.
- Jean-Pierre Berghmans, avec adresse au 1, Hoyoux, 4560 Clavier, Belgique.
- Léon-Albert Lhoist, avec adresse au 8, avenue des Fleurs, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique.
- Jean-Pierre Hanin, avec adresse au 98, rue Souveraine, 1050 Bruxelles, Belgique.

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2) renouvellement du mandat de commissaire de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073300/581/31.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01241. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Johnson Finances Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 60.087.

Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 10 avril 2008 que:

Monsieur Fernand SASSEL et Madame Myriam FRANCO ont été révoqués avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur.

En remplacement des administrateurs révoqués ont été nommés:

- Monsieur Romain ZIMMER, né le 14 mars 1959 à Pétange et demeurant professionnellement au 6-12, rue du Fort Wallis à L- 2714 Luxembourg.
- Monsieur Régis LUX, né le 11 octobre 1969 à Hayange (F) et demeurant professionnellement au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008073171/607/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

N.V. Carbo Holding, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 100.427.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 avril 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants;

- Dominique Robyns avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Noëlla Antoine avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Duco Reinout Hooft Graafland avec adresse au 704, Hengelosestraat, 7521 PB Enschede, Pays-Bas.
- Baron Berghmans avec adresse au 1, rue Hoyoux, 4560 Clavier Les Avins en Condroz, Belgique.
- Léon A. Lhoist avec adresse au 8, avenue des Fleurs, 1150 Bruxelles, Belgique.

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 octobre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2) renouvellement du mandat de commissaire de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 octobre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073312/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Immobiliaria Santa Cruz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.723.

AU LIEU DE:

Il résulte de lettres adressées à la société Immobiliaria Santa Cruz S.A en date du 05 mai 2008 que Mademoiselle Annalisa Ciampoli demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, Monsieur Riccardo Moraldi, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Andrea De Maria demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateurs de la société avec effet au 15 mai 2008.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 05 mai 2008 que MAYFAIR TRUST SARL ayant son siège social 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 15 mai 2008

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé par lettre datée du 28 avril 2008 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet au 15 mai 2008

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2008.

Luxembourg, le 06 mai 2008.

Enregistré à Luxembourg -Sociétés, le 09 mai 2008-05-23, Référence LSO CQ/02467.

IL Y A LIEU DE LIRE:

.../...

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 05 mai 2008 que AUSTIN EQUITIES S.A ayant son siège social Mossfon Building, East 54th Street, à Panama, Republic of Panama a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 15 mai 2008

...

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073547/5878/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Grund Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.590.

—
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GRUND INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 75.590 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 24 avril 2008 à 10.00 heures.

L'assemblée décide:

1. Démission de Monsieur Jean-Pierre Corbel, de son poste d'administrateur délégué demeurant 103, rue de la Boétie, F-75008 Paris.

2. Démission de Monsieur Jean-Pierre Corbel, de son poste d'administrateur demeurant 103, rue de la Boétie, F-75008 Paris.

3. Nomination de la société CORBEL & ASSOCIES S.A.R.L. au poste d'administrateur délégué ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.586 représentée par Monsieur Jean-Pierre Corbel demeurant 103, rue de la Boétie, F-75008 Paris agissant en qualité de représentant permanent son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

4. Nomination de la société CORBEL & ASSOCIES S.A.R.L. au poste d'administrateur ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.586 représentée par Monsieur Jean-Pierre Corbel demeurant 103, rue de la Boétie, F-75008 Paris agissant en qualité de représentant permanent son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour la société

Jean-Pierre CORBEL

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008073688/1453/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.740,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.389.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 12 mai 2008 que Morgan Stanley Shannon Limited, ayant son siège social à Ugländ House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 158004, a vendu ses 88 parts sociales de Classe "B" à Morgan Stanley Adur Limited, ayant son siège social à Ugländ House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 208996, de sorte que toutes les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Morgan Stanley Adur Limited:	499 parts sociales de Classe A
	88 parts sociales de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour la société

Polyxeni Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008073690/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Symmetry Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.864.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 mars 2008

Au Conseil d'Administration de Symmetry Arena S.A.R.L. ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Cândida Gillespie
Gérante

Référence de publication: 2008073921/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Karani & Associated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 43.340.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration tenu le 5 mai 2008

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de KARANI & ASSOCIATED SA ("la société"), il a été décidé comme suit:

- De transférer le siège de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2008073922/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

MCT Berlin Residential S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.741.

—
Décision de l'assemblée générale annuelle du 19 mars 2008

Le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers s.à r.l, Luxembourg est reconduit pour une année jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2009.

Sont élus commissaires et membres du conseil de surveillance pour une année jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

M. Eric FISCHER, Londres
M. Tom SHARP, Londres
M. Maurice EPHRATI, Genève
M. Christoph REICHMUTH, Genève
M. André HEUSSER, Genève, 2-4, Place du Molard, Genève

MCT Berlin Residential S.C.A., Société en commandite par actions
Signature

Référence de publication: 2008073848/7941/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03247. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

HCEPP II Luxembourg Master II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 97.609.

Par décision de l'actionnaire unique du 20 mai 2008, Mr Karol MAZIUKIEWICZ, 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Mr Sansal OZDEMIR, 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour HCEPP II LUXEMBOURG MASTER II SARL, société à responsabilité limitée
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-President / -

Référence de publication: 2008073847/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Flowing Content, Société Anonyme.

Siège social: L-8156 Bridel, 19, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 108.058.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008 de la société FLOWING CONTENT S.A. il résulte d'une constatation du procès-verbal que:

1. L'assemblée approuve la démission de Monsieur Raoul Castaing, employé privé, du poste d'administrateur à dater du 4 mai 2008.

2. L'assemblée approuve la nomination de Monsieur Romain Légault, employé privé, demeurant au 11, rue Gabriel Lippmann, L1943 Luxembourg au poste d'administrateur à compter du 5 mai 2008.

Bridel, le 23 mai 2008.

FLOWING CONTENT S.A.
19, rue Lucien Wercollier, L8156 Bridel, Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008073850/6027/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01984. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

HCEPP II Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 90.905.

Par décision de l'actionnaire unique du 20 mai 2008, Mr Karol MAZIUKIEWICZ, 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Mr Sansal OZDEMIR, 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour HCEPP II LUXEMBOURG FINANCE SARL, société à responsabilité limitée
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-President / -

Référence de publication: 2008073846/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

HCEPP II Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 90.906.

Par décision de l'actionnaire unique du 21 mai 2008, Mr Karol MAZIUKIEWICZ, 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Mr Sansal OZDEMIR, 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour HCEPP II LUXEMBOURG MASTER SARL, société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2008073840/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

RivCore Amstel 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.193.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 1^{er} août 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

RivCore Amstel 1 S.à r.l. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

et

Citco (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Citco (Luxembourg) SA informe également de la démission des administrateurs suivants, leur démission prenant effet ce jour:

- Schut Hille-Paul, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Zwart Antonius, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg;

- De Patoul Jacques, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg;

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2008.

Hille-Paul Schut / Doeke van der Molen.

Référence de publication: 2008073834/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

HCEPP II Luxembourg Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.608.

Par décision de l'actionnaire unique du 20 mai 2008, Mr Karol MAZIUKIEWICZ, 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Mr Sansal OZDEMIR, 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour HCEPP II LUXEMBOURG FINANCE II SARL, société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2008073845/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Bianchi Vending International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.454.

Suite au transfert du siège social de la société BIANCHI VENDING INTERNATIONAL S.A. en date du 16 avril 2008 au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société BIANCHI VENDING INTERNATIONAL S.A. avec effet au 16 avril 2008, par lettre recommandée lui adressée le 22 mai 2008.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008073924/693/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Michus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 105.242.

1. En date du 22 mai 2008, la société anonyme Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A. a dénoncé le siège social de la société à responsabilité limitée Michus Holding S.à r.l.

2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour avis sincère et conforme

Michus Holding S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008073926/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Flowing Content, Société Anonyme.

Siège social: L-8156 Bridel, 19, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 108.058.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2006 de la société FLOWING CONTENT S.A. il résulte d'une constatation du procès-verbal que:

1. L'assemblée approuve la démission de Monsieur Michel Delhove Réviseur d'entreprise du poste de commissaire aux comptes à dater du 31 mars 2006.

2. L'assemblée approuve la nomination de la société FIDEX AUDIT S.A.R.L. sise 21, boulevard de la Petrusse L-2320 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes à compter du 1^{er} avril 2006.

Bridel, le 23 mai 2008.

FLOWING CONTENT S.A.

19, rue Lucien Wercollier, L8156 Bridel Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008073851/6027/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01983. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Snowstorm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 126.940.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} juin 2008

L'associé unique a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Fredrik Arneborn et a nommé en remplacement M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel, M. Erlend Smith, M. Michael Newton, et M. Brian McMahon.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073680/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Caesar Raseac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 447.000,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 107.610.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} juin 2008

L'associé unique a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Fredrik Arneborn et a nommé en remplacement M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel, M. Erlend Smith, M. Michael Newton, et M. Brian McMahon.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073681/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Montmartre Holding S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 84.445.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société MONTMARTRE HOLDING S.A. tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2008:

Le mandat d'administrateur de M^e Alain LORANG est arrivé à terme et sera prolongé jusqu'à l'assemblée ordinaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008073741/1268/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Live in Clothes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8228 Mamer, 29, rue Nicolas Flener.

R.C.S. Luxembourg B 59.136.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073774/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 30 mai 2008, réf. DSO-CQ00258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080083260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Polonia Property, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.622.725,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.617.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil de gérance tenue en date du 21 mai 2008

Le Conseil de gérance a nommé en tant que 4^{ème} gérant de la société pour une période indéterminée:

- Mr Eugene Mc MAHON, Finance Manager, né en Angleterre le 19.06.1961, demeurant à 114 Foster Brook stillorgan Road, County Dublin, Ireland

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

POLONIA PROPERTY, Société à Responsabilité Limitée

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008073754/45/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Eastwood S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 26.517.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 avril 2008

1. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 6 février 2008, comme administrateur Monsieur Romain Thillens, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en remplacement de la société COSAFIN S.A. démissionnaire.

Monsieur Romain Thillens terminera le mandat de la société COSAFIN S.A., c'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2008.

2. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3. Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008073745/565/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Fashion Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.829.000,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 126.905.*Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} juin 2008*

Les associés ont accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Fredrik Arneborn et a nommé en remplacement M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Karl Heinz Horrer, M. Andreas Demmel, M. Brian McMahon, M. Erlend Smith et M. Michael Newton.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073682/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Kerstin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 134.982.*Extrait des résolutions prises par les associés uniques en date du 1^{er} juin 2008*

Les associés ont accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Fredrik Arneborn et a nommé en remplacement M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Karl Heinz Horrer, M. Andreas Demmel, M. Brian McMahon, M. Erlend Smith et M. Michael Newton.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073684/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02186. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

System Solutions Group SA, Société Anonyme.Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.063.**EXTRAIT**

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 mai 2008 que:

- Le conseil d'administration décide de nommer comme administrateur-délégué, Monsieur Robert ROUX, né le 15 juillet 1960 à Verviers (B), demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013. Pouvoir lui est donné pour engager la société par sa signature unique.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008073790/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Chalktech s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 131.473.

La société FIDUCIAIRE FRH S.à r.l, avec siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la Section B et le Numéro 58.155 porte à la connaissance des tiers et de la société susvisée que le siège social de CHALKTECH sàrl a été dénoncé, avec effet immédiat.

En conséquence, le siège social de la société CHALKTECH sàrl ne se situe plus, à compter de la date de la présente, à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 22 mai 2008.

Pour FIDUCIAIRE FRH Sàrl

Paul Huberty

Associé-gérant

Référence de publication: 2008073740/578/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Dorint Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 45.889,60.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.334.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 29 mai 2008 de la société Dorint Holding S.A. que l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Démission d'un administrateur suivant à compter du 18 avril 2008:

Monsieur Franco Pozzi, né le 28 mai 1968 à Milan, Italie, demeurant à 2 Corso Europa, 20122 Milan, Italie en qualité d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dorint Holding S.A.

Madame Pamela Valasuo

Administrateur

Référence de publication: 2008073730/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Thamaniah S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 36.980.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Services s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a.

Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008074103/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01525. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

MKS Investments Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.877.

—
EXTRAIT

En date du 28 avril 2008, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Fergal O'REILLY, demeurant professionnellement au 30, Warwick Street, GB-W1B 5NH Londres, de son poste de gérant de classe A de la société.

Remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, par Monsieur Gordon Neil SPRINGETT, demeurant professionnellement au 30, Warwick Street, GB-W1B 5NH Londres au poste de gérant de classe A de la société.

A compter du 28 avril 2008, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Gordon Neil SPRINGETT / Gérant de classe A
- Luca MORETTI / Gérant de classe B
- Ivo KUSTURA / Gérant de classe C
- Jean LAMBERT / Gérant de classe C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008073691/7491/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Italian Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.115.

—
EXTRAIT

En date du 25 avril 2008, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Fergal O'REILLY, demeurant professionnellement au 30, Warwick Street, GB-W1B 5NH Londres, de son poste de gérant de classe A1 de la société.

Remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, par Monsieur Gordon Neil SPRINGETT, demeurant professionnellement au 30, Warwick Street, GB-W1B 5NH Londres au poste de gérant de classe A1 de la société.

A compter du 25 avril 2008, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Gordon Neil SPRINGETT / Gérant de classe A1
- Luca MORETTI / Gérant de classe A2
- David MORGAN / Gérant de classe B
- Michael Frank Gordon CROWE / Gérant de classe B
- Patrice YANDE / Gérant de classe C
- Ivo KUSTURA / Gérant de classe C
- Jean LAMBERT / Gérant de classe C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008073692/7491/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

LaSalle UK Ventures Property 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.223.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

"LaSalle UK Ventures", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B116.220, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

represented by Mrs Laetitia GEORGEL, Legal Administrative Assistant, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LaSalle UK Ventures Property 10" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at eight thousand seven hundred pound sterling (GBP 8,700.-) represented by four hundred thirty-five (435) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside of the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers (other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom).

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The four hundred thirty-five (435) shares have been subscribed by "LaSalle UK Ventures", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eight thousand seven hundred pound sterling (GBP 8,700.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms Stéphanie Anne DUVAL, Associate Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr André BAUWENS, Senior Accountant, born on 24 February 1966 in Manono, Democratic Republic of Congo, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their names, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«LaSalle UK Ventures», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Laetitia GEORGEL, assistante administrative et juridique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LaSalle UK Ventures Property 10» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister d'une autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Part sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à huit mille sept cents livres sterling (GBP 8,700.-), représenté par quatre cent trente-cinq (435) actions d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en œuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, (à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni).

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et la paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les quatre cent trente-cinq (435) parts sociales ont été souscrites par «LaSalle UK Ventures», prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de huit mille sept cents livres sterling (GBP 8,700.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Stéphanie Anne DUVAL, directrice adjointe, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Monsieur André BAUWENS, comptable senior, né le 24 février 1966 à Manono, République Démocratique du Congo, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par noms prénom usuel, état et demeures ladite personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. GEORGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 février 2008. Relation: EAC/2008/1846. — Reçu cinquante-huit Euros cinquante-sept Cents (11.713,39.- à 0,5% = 58,57.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 février 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008027443/239/335.

(080027029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Apax Capricorn 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.205.

In the year two thousand and six, on the sixth day of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Apax Capricorn 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office in 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 11 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1922 of 12 October 2006.

The meeting was presided over by Mrs Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Ralf Limburg, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all five hundred (500) shares of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and the shareholders of the Company are represented at the present meeting.

III. The shareholders confirming to have full knowledge of the agenda and considering being duly and validly convened thus waiving any right to receive a prior notice, the meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out hereafter:

Agenda:

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) to three million nine hundred one thousand eight hundred and fifty Euros (€ 3,901,850) by the issue of one hundred fifty five thousand five hundred and seventy four (155,574) new shares of a nominal value of twenty five Euros (€ 25) each. Subscription and payment of the new shares.

Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) to three million nine hundred one thousand eight hundred and fifty Euros (€ 3,901,850) by the issue of one hundred fifty five thousand five hundred and seventy four (155,574) new shares of a nominal value of twenty five Euro (€ 25) each, at a total issue price of three million eight hundred eighty nine thousand three hundred and fifty Euros (€ 3,889,350).

Such increase of share capital has been subscribed and fully paid up by the current shareholders and by Apax Partners S.A., a société anonyme with a share capital of € 1,040,000 and with registered office in Paris (75116), 45 avenue Kléber, all them represented by Mrs Sophie Laguesse, prenamed, by virtue of proxies given, in the proportions set out below:

Shareholder	Number of shares subscribed	Payment
Altamir & Cie SCA	4,278	106,950
Amboise Investissement SCA	4,278	106,950

Apax VW Nominees Ltd	69,994	1,749,850
NC VI Limited	855	21,375
Nordic Capital VI Limited, acting in its capacity as general partner and for and on behalf of Nordic Capital VI Alpha L.P.	30,841	771,025
Nordic Capital VI Limited, acting in its capacity as general partner and for and on behalf of Nordic Capital VI Beta L.P.	36,230	905,750
Nordic Industries Limited	513	12,825
Apax Partners S.A.	8,585	214,625
TOTAL	155,574	3,889,350

Evidence of such contribution in cash was given to the undersigned notary.

The proxies given, after having been signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be file with its with the registration authorities.

In consequence of the above, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, so as to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued capital of the Company is set at three million nine hundred one thousand eight hundred and fifty Euros (€ 3,901,850) divided into one hundred fifty six thousand and seventy four (156,074) shares with a par value of twenty five euro (€ 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

There being nothing further on the agenda the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at forty-four thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Apax Capricorn 1 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1922 du 12 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a désigné comme secrétaire et scrutateur Monsieur Ralf Limburg, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'entière du capital social et les actionnaires sont représentés à la présente assemblée.

III. Les actionnaires confirmant qu'ils s'estiment valablement convoqués et ayant pris connaissance de l'ordre du jour, ayant ainsi renoncé à toute convocation préalable, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) à trois millions neuf cent un mille huit cent cinquante Euros (€ 3.901.850) par l'émission de cent cinquante cinq mille cinq cent soixante quatorze (155.574) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune. Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) à trois millions neuf cent un mille huit cent cinquante Euros (€ 3.901.850) par l'émission de cent cinquante cinq mille cinq cent soixante quatorze (155.574) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (€ 25) chacune, pour un prix d'émission total de trois millions huit cent quatre vingt neuf mille trois cent cinquante Euros (€ 3.889.350).

Cette augmentation du capital social a été souscrite et entièrement libérée par les actionnaires existants et par Apax Partners S.A., une société anonyme au capital de € 1.040.000 dont le siège social est situé à PARIS (75116), 45, avenue Kléber, tous ici représentés par Madame Sophie Laguesse, prénommée, en vertu de procurations données, dans les proportions suivantes:

Actionnaire	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
Altamir & Cie SCA	4.278	106.950
Amboise Investissement SCA	4.278	106.950
Apax WW Nominees Ltd	69.994	1.749.850
NC VI Limited	855	21.375
Nordic Capital VI Limited, acting in its capacity as general partner and for and on behalf of Nordic Capital VI Alpha L.P.	30.841	771.025
Nordic Capital VI Limited, acting in its capacity as general partner and for and on behalf of Nordic Capital VI Beta L.P.	36.230	905.750
Nordic Industries Limited	513	12.825
Apax Partners S.A.	8.585	214.625
TOTAL	155.574	3.889.350

Preuve de cet apport en espèces a été donnée au notaire instrumentant.

Les procurations données, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la société est fixé à trois millions neuf cent un mille huit cent cinquante Euros (€ 3.901.850) divisé en cent cinquante six mille soixante quatorze (156.074) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (€ 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de son augmentation de capital sont estimés approximativement à quarante-quatre mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: S. LAGUESSE, R. LIMBURG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2006, Volume 438, folio 80, case 2. — Reçu trente-huit mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante cents 1% = 38.893,50 EUR.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 novembre 2006.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008030942/242/151.

(080031915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Dahlia B SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 75.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.080.

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société en commandite par actions, Dahlia B SICAR S.C.A., ayant son siège social au 50, avenue J.F.Kennedy, L-2951 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.080, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 774 du 3 mai 2007 page 37106 (la «Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur David LOUIS, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Gaëla CONRAD, juriste, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg, l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Mademoiselle Laure MERSCH, avocat, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

(a) Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Conversion d'Actions et Défaut de Paiement.** Les conversions d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe ne sont pas autorisées sauf en cas de:

- i. approbation unanime de tous les actionnaires; ou
- ii. Défaut de Paiement tel que prévu ci-après.»;

(b) Conversion de deux mille deux cent cinquante (2.250) Actions A en deux mille deux cent cinquante (2.250) Actions C;

(c) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, il apparaît que la présente Assemblée Générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Défaut de Paiement.** Les conversions d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe ne sont pas autorisées sauf en cas de:

- i. approbation unanime de tous les actionnaires; ou
- ii. Défaut de Paiement tel que prévu ci-après.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de procéder à la conversion de deux mille deux cent cinquante (2.250) Actions A en deux mille deux cent cinquante (2.250) Actions C, de sorte que le capital social sera à partir de maintenant composé et détenu comme suit:

- Dahlia Gestion S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.201: une (1) action de Commandité;

- Fonds Européen d'Investissement, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg: sept cent quarante sept mille sept cent quarante-neuf (747.749) Actions A et deux mille deux cent cinquante (2.250) Actions C.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. LOUIS, G. CONRAD, L. MERSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2008. Relation: LAC/2008/7594. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008035167/242/67.

(080037695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Media Backbone S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 136.806.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the fifteenth day of February.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mireia S.A., a public liability company (société anonyme), organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1400008;

represented by Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on February 23, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "Media Backbone S.A." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such

participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, copyrights, software, know-how, trade secrets or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000) consisting of ten thousand (10,000) class A shares, ten thousand (10,000) class B shares, ten thousand (10,000) class C shares, ten thousand (10,000) class D shares and ten thousand (10,000) class E shares (jointly, the Shares) in registered form with no par value, all subscribed and fully paid-up. Any share premium paid in respect of the shares of any given class shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account, the Class D Share Premium Reserve Account and the Class E Share Premium Reserve Account of the Company, each a Share Premium Reserve Account and collectively the Share Premium Reserve Accounts) and the amount of any Share Premium Reserve Account may be used to provide for the payment of the shares of the relevant class of shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve, at the free discretion of the shareholder(s) in accordance with Chapter V of the Articles.

5.2. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company by five thousand five hundred fifty five (EUR 5,555), in one or several times, up to fifty five thousand five hundred fifty five euro (EUR 55,555) by the creation and issuance of Shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the director(s) decide(s) fit;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3 Transfers of shares are subject to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time. Furthermore, shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons

holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence in such class of shares accordance with these Articles.

6.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine. The number of directors (subject to article 7.1 above) and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment, subject always to Article 7.1.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7 The following matters (the Shareholder Reserved Matters) to be validly implemented shall be approved by the board of directors of the Company and the shareholders representing a majority of the Shares of the Company:

(a) the creation, consolidation, sub-division, conversion or cancellation of any share capital of the Company or the issue or allotment of any share capital of the Company or the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any security into, any share capital of the Company, and/or in respect of any subsidiary, except in relation to the creation of options and issue of Shares pursuant to an equity incentive plan approved by the shareholders;

(b) any disposal of any shares in any subsidiary;

(c) any application for the listing of any shares or other securities of the Company on any stock exchange or for the permission for dealings in any shares or other securities of the Company in any securities market;

(d) any material change in the nature or scope of the business of the Company, including but not limited to the introduction or discontinuance of any field of activity and the relocation or expansion of the business of the Company;

(e) any change to the nature or scope of the business plan of the Company;

(f) the entering into, variation or termination of any agreement or arrangement outside the ordinary scope of the business of the Company or which is intended to bind the Company for longer than twelve (12) months;

(g) the making of any investment, or the liquidation of any investment made by the Company, in any other person or business, of a value in excess of 10 per cent, of the Company's assets;

(h) capital expenditures above five hundred thousand euro (EUR 500,000) in any fiscal year;

(i) the acquisition of any asset or company for more than one hundred thousand euro (EUR 100,000);

(j) the disposal of, or the grant of any option or right of pre-emption in respect of, any asset valued at more than one hundred thousand euro (EUR 100,000);

(k) the direct or indirect disposal, transfer, sale or license of, or any grant of rights in, or the grant of any option or right to or of pre-emption in respect of, any intellectual property used in the business of the Company or any of its subsidiaries;

(l) the decision on the branding of any product developed by the Company or any of its subsidiaries;

(m) the establishment and any amendment to the terms of an equity incentive plan;

(n) any change in the basis of accounting or accounting principles or policies employed by the Company;

(o) any change of the auditors or the fiscal year of the Company;

(p) the raising of any indebtedness or the variation or termination of any agreement for the raising of any such indebtedness (including without limitation early repayment) other than by way of trade credit on normal commercial terms and in the ordinary course of the business;

(q) the assumption of long term interest bearing loans (with the exception of interest bearing working capital loans);

(r) the creation or redemption of any encumbrance over any of the assets, property, undertaking or uncalled capital of the Company;

(s) the entry by the Company into any agreement involving the making of payments, or the assumption of obligations or liabilities, by the Company in excess of one hundred thousand euro (EUR 100,000) in aggregate;

(t) the entering into or variation of any transaction by the Company with (i) a shareholder or (ii) any affiliate of a shareholder or (iii) any director or officer of any shareholder or any affiliate of any shareholder, or any person connected with any of the aforementioned persons; and

(u) the appointment, amendment to the terms and conditions of employment, transfer and discharge of any employee appointed to a senior management position for a period exceeding one year.

9.8 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.9 Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.10 In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the

next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.11 The provisions of article 9.10 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.12 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2 Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 To the extent permitted by the Law, each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two thirds of the votes cast.

13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

13.10 To the extent permitted by the Law, decisions of the shareholders may be taken by circular resolution signed by all shareholders. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles. The balance of the net profits is at the disposal of the shareholders which may resolve to distribute such net profits among the classes of shares, commensurate to the share holding of each shareholder within the relevant class of shares and to allocate to any class of shares and Share Premium Reserve Account of such class a cumulative preferential annual dividend to be freely determined by the shareholders.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4 The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

18. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription - Payment

Thereupon,

Mireia S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for ten thousand (10,000) class A shares, ten thousand (10,000) class B shares, ten thousand (10,000) class C shares, ten thousand (10,000) class D shares and ten thousand (10,000) class E shares in registered form, with no par value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifty thousand euros (EUR 50,000).

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,100.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting to be held in 2013:

- a) Mr Gunnlaugur Pétur Erlendsson, lawyer, born in Reykjavik, residing at 2 Archery Close, London W2 2BE;
- b) Mr Baldur Eythor Eythorsson, cinematographer, born in Reykjavik, Iceland, residing at Bogahlid 2, 105 Reykjavik, Iceland;
- c) Mr Jean-Claude Wolff, lawyer, born in Luxembourg, with professional address at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Mireia S.A., prenamed, is appointed as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company.

4. The registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing,

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mireia S.A. une société anonyme des British Virgin Islands avec siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des British Virgin Islands sous le numéro 1400008,

représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 février 2008.

Ladite procuration après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination «Media Backbone S.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations et la vente, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, droits d'auteur, logiciels/progiciels, savoir-faire et de secrets de fabrication ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par dix mille (10.000) actions de classe A, dix mille (10.000) actions de classe B, dix mille (10.000) actions de classe C, dix mille (10.000) actions de classe D, dix mille (10.000) actions de classe D et dix mille (10.000) actions de classe E (collectivement appelées les Actions) sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées. Tout supplément d'action payé en relation avec les actions de toute classe sera imputé spécifiquement à un compte de réserve d'action supplémentaire (respectivement le compte de réserve d'action de Classe A, le compte de réserve d'action de Classe B, le compte de réserve d'action de Classe C, le compte de réserve d'action de Classe D et le compte de réserve d'action de Classe E de la Société, chacun étant un compte de réserve d'action et collectivement les Comptes de Réserve d'Action) et le montant de tout Compte de Réserve d'Action peut être utilisé pour le paiement des actions de la classe d'action concernée que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette, pour distribuer aux actionnaires ou pour allouer les fonds en réserve légale, à la discrétion des actionnaires en accord avec le chapitre V des Statuts.

5.2 L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à :

(i) augmenter le capital social de la Société de cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 5.555), à une ou plusieurs reprises, jusqu'à cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 55.555) par la création et l'émission d'Actions;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle relatifs à cette ou ces émissions d'actions et émettre ces actions aux personnes désignées par (les) l'administrateur(s);

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence;

et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes dans chaque classe d'actions en accord avec ces statuts.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procèdera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Les points suivants (les Shareholder Reserved Matters) pour être exécutés de manière valide doivent être approuvés par le conseil d'administration de la Société et les actionnaires représentant une majorité des Actions de la Société;

(a) la création, la consolidation, la subdivision, la conversion ou l'annulation du capital social de la Société ou l'émission ou l'attribution d'une partie du capital social de la Société ou la création de toute option ou droit de souscrire ou d'acquies, ou convertir tout titre, tout capital social de la Société, et/ou en relation avec toute filiale, à l'exception de ce qui est relatif à la création d'options et l'émission d'Actions faisant suite à «equity incentive plan» approuvé par les actionnaires;

(b) toute cession d'actions de l'une des filiales;

(c) toute demande de cotation des actions ou tout autre titre de la Société sur un marché boursier ou la permission d'effectuer des transactions sur les actions ou autres titres de la Société sur tout marché financier;

(d) tout changement important de la nature ou de l'étendue des affaires de la Société, comprenant mais ne limitant pas le commencement ou l'arrêt de tout champ de l'activité ainsi que la relocalisation ou l'expansion des affaires de la Société;

(e) tout changement dans la nature ou l'étendue du plan d'affaires de la Société;

(f) la conclusion, le changement ou la résiliation de tout accord ou arrangement en dehors de l'étendue ordinaire des affaires de la Société ou qui est destiné à lier la Société pour une période excédant douze (12) mois;

- (g) l'investissement, ou le désinvestissement de la Société, dans toute personne ou affaires, d'une valeur excédant 10 pour cent d'actifs de la Société;
- (h) des dépenses d'investissement excédant cinq cent mille euros (EUR 500.000) dans toute année fiscale;
- (i) l'acquisition de tout bien ou société excédant cent mille euros (EUR 100.000);
- (j) la cession de, ou l'émission de toute option ou droit de préemption en relation avec, tout bien valant plus que cent mille euro (EUR 100.000);
- (k) la cession directe ou indirecte, le transfert, la vente ou licence de, ou toute concession de droit sur, ou toute concession de toute option ou droit de préemption en relation avec toute propriété intellectuelle utilisée dans les affaires de la Société;
- (l) la décision sur le «marquage» de toute production développée par la Société ou de l'une de ses filiales;
- (m) la création et toute modification dans les termes du equity incentive plan;
- (n) tout changement dans les méthodes comptables ou dans les principes ou la politique de comptabilité de la Société;
- (o) tout changement des auditeurs ou de l'année fiscale de la Société;
- (p) l'augmentation de l'endettement ou la variation ou la rupture de tout accord pour l'augmentation d'un tel endettement (y compris sans restriction d'un remboursement anticipé) autre que par voie d'un prêt commercial conclu dans les termes commerciaux usuels et dans le cours usuel des affaires;
- (q) l'hypothèse d'un intérêt de prêt à long terme (à l'exception d'un intérêt sur un prêt sur le capital actif de la Société);
- (r) la création ou le remboursement de toute entrave sur aucun des biens, propriété, capital engagé ou déplacé de la Société;
- (s) l'introduction de la Société dans tout accord entraînant le paiement, ou l'hypothèse d'obligations ou de liaisons, par la société de plus de cent mille euros (EUR 100.000) en totalité;
- (t) l'entrée ou la variation de toute transaction par la Société avec (i) un Actionnaire ou (ii) toute Filiale d'un Actionnaire ou (iii) tout Directeur ou responsable de tout Actionnaire ou toute Filiale de tout Actionnaire, ou de toute personne en relation avec une des personnes mentionnées ci-dessus; et
- (u) la nomination, la modification des termes et conditions d'embauche, de transfert et de renvoi de tout employé nommé à un poste de «Senior Management» pour une durée dépassant un an.

9.8. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.9. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.10. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.11. Les dispositions de l'article 9.10 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.12. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Dans la mesure permise par la Loi, chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires,

par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

13.10. Dans la mesure permise par la Loi, les décisions des actionnaires peuvent être prises par résolutions circulaires signées par tous les actionnaires. Les signatures des actionnaires peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.
La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Mireia S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10.000) actions de classe A, dix mille (10.000) actions de classe B, dix mille (10.000) actions de classe C, dix mille (10.000) actions de classe D, dix mille (10.000) actions de classe D et dix mille (10.000) actions de classe E sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000).

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 2.100,-.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013:

a) Monsieur Gunnlaugur Pétur Erlendsson, avocat, né à Reykjavik, Islande, demeurant à 2 Archery Close, London W2 2BE, Royaume-Uni;

b) Monsieur Baldur Eythor Eythorsson, cinématographe né à Reykjavik, Islande, demeurante Bogahlid 2, 105 Reykjavik, Iceland;

c) Monsieur Jean-Claude Wolff, avocat, né à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Mireia S.A., prénommée, est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

3. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: WOLTER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2008, LAC/2008/8038. - Reçu à 0,5%: deux cent cinquante euros (EUR 250,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trois mars de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008035178/242/764.

(080037543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

The Sailor's Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.503.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 avril 2008 a décidé de:

- prendre note de la démission de Monsieur Filippo DI NARO en date du 8 octobre 2007,
- prendre note de la démission de Monsieur Maurizio SCARICA en date du 29 février 2008,
- prendre note de la démission de Monsieur Giandomenico VERDUN en date du 21 avril 2008,

- nommer Monsieur Giorgio FRIGERI, Member of the Management Board, UBI Banca, Piazza Vittorio Veneto 8, I-24122 Bergamo, en qualité d'administrateur et de président du Conseil d'Administration, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2009,

- nommer Monsieur Sebastiano DI PASQUALE, Capitalgest SpA, Gruppo Banca San Paolo di Brescia, Via della Posta 9, I-25122 Brescia, en qualité d'administrateur, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2009,

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Marco CARRERI, Administrateur Délégué et Directeur Général, BPU PRAMERICA SGR S.p.A., Piazzale F.lli Zavattari, 12, I-20149 Milano,

Monsieur Diego Paolo CAVRIOLI, Head of Private and Wealth Management, BPU Banca, Via della Moscova, 33, I-20121 Milan,

Monsieur Giorgio VIGNOLLE, Managing Director, BPU Banca International S.A., 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en leur qualité d'administrateurs, pour une période d'un an, allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2009;

- de renouveler le mandat de KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en sa qualité de réviseur d'entreprises pour la même période.

Pour THE SAILOR'S FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008073687/1126/33.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01995. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Arcapita Industrial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.493.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

THERE APPEARED:

(1) Arcapita Industrial Management I Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203359,

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) Arcapita Industrial Management II Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203360,

duly represented by Mr Alain Thill, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Arcapita Industrial Management S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the

case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, Arcapita Industrial Management I Limited and Arcapita Industrial Management II Limited, prenamed and represented as stated above declare to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty five euros (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The subscription of such shares shall be made as follows:

Arcapita Industrial Management I Limited, One share	1
Arcapita Industrial Management II Limited, Four hundred ninety-nine shares	499
Total	500

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1961, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;
- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;
- Mr David Swan, banker, born in Radlett (United Kingdom) on 29 March 1969, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

(1) Arcapita Industrial Management I Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203359,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

(2) Arcapita Industrial Management II Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203360,

valablement représentée par M. Alain Thill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Arcapita Industrial Management S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres

valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Arcapita Industrial Management I Limited et Arcapita Industrial Management II Limited, prénommés et représentés comme dit ci-dessus, déclarent souscrire cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

La souscription de ces parts sociales se fait de la manière suivante:

Arcapita Industrial Management I Limited, Une part sociale	1
Arcapita Industrial Management II Limited, Quatre cent quatre-vingt dix-neuf parts sociales	499
Total	500

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant A:

- M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- M. Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- M. Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- M. David Swan, banquier, né à Radlett (Royaume-Uni) le 29 mars 1969, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2008. Relation GRE/2008/574. — Reçu Soixante-deux euros et cinquante cents (0,50%: 62,50 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008030452/231/425.

(080031555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

CL Sport Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.229.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073776/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 5 juin 2008, réf. DSO-CR00078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080083264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Easy Hole Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.709.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 22 mai 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de:

* Monsieur Jean QUINTUS, Administrateur de sociétés

11, rue de Fischbach, Blaschette

* Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés

92, rue de l'Horizon, Plateau St Hubert, Itzig

* COSAFIN S.A., Société Anonyme, représentée par M. Jacques Bordet ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

Mr Pierre SCHILL, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 mai 2008

Résolution:

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer Mr Jean QUINTUS, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008073828/1172/32.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01657. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.